

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 638

présenté par

Mme Bourouaha, M. Chassaigne, Mme K/Bidi et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 15

I. – À l'alinéa 2, après le mot :

« financier, »

insérer le mot :

« exclusivement ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« monnaie ayant cours légal »

le mot :

« numéraire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à interdire les cryptomonnaies comme récompense des JONUM. En autorisant cela, la frontière entre les JONUM et les jeux d'argent et de hasard est abolie, avec tous les enjeux de santé publique que cela comporte. Les risques en termes de blanchiment d'argent sont réels et la volatilité de ces monnaies constitue également un risque pour les joueurs.